

**DÉCISION DU MAIRE**

n° 2025-06

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Publiée sur le site internet de la commune le 16/01/2025

MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

OBJET : VIREMENT DE CRÉDIT

Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de la Commune de VOUGY,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° D2024_30 du 11/04/2024 fixant le taux de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé ;

CONSIDÉRANT que les crédits budgétaires 2024 prévus au chapitre 66 « charges financières » sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'abonder ce chapitre par les crédits disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »;

DÉCIDE

Article 1 : d'effectuer les virements de crédits comme suit :

Objet de la dépense à régulariser	Section	Chapitre	Compte	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	Fonctionnement	66	66111	230,00 €
	Fonctionnement	65	65312	- 230,00 €

Article 2 : la présente décision sera télétransmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Article 3 : il sera porté à connaissance de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à VOUGY, le 16/01/2025

Le Maire,

Yves MASSAROTTI

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. L'autorité compétente peut également être saisie d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

74312

COMMUNE DE VOUGY

Code INSEE

BUDGET PRINCIPAL

VI n°1 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Virement de crédits 2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65312 : Frais de mission et de déplacement (élus)	230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	230,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	230,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	230,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	230,00 €	230,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €